

CAHIER DES CHARGES

1. Actualisation

Établi le : 06.02.2026

Remplace la version du : --

Motif d'actualisation : Nouveau collaborateur

2. Identification du poste

Institution École Supérieure d'Ambulancier et Soins d'Urgence Romande ES ASUR

Dénomination du poste Enseignant/e ASUR Formation

3. Positionnement hiérarchique du poste

3.1 Dénomination du poste du/de la supérieur/e direct/e : Direction

3.2 Postes hiérarchiquement subordonnés : ---

4. Titulaire

Nom et prénom

Fonction

Enseignant/e ASUR Formation

5. Mode de remplacement

5.1 Le/la titulaire remplace : Peut être appelé/e à remplacer un/e autre enseignant/e ou un/e vacataire

dans les domaines suivants : Dispenser le contenu de formation

5.2 Le/la titulaire est remplacé/e par : Un/e autre enseignant/e ou un/e vacataire

dans les domaines suivants : Dispenser le contenu de formation

6. Missions générales du poste

- Dispenser des cours en formation continue romande.
- Participer au développement du secteur de la formation continue.
- Dispenser des cours en prestations de service.
- Participer au développement du secteur des prestations de service.
- Respecter les budgets alloués au niveau des deux secteurs.
- Enseigner des cours en formation professionnelle supérieure.
- Participer aux colloques et séances de travail en lien avec les deux secteurs.
- Développer ses connaissances et compétences en lien avec l'enseignement confié.
- Participer à des activités institutionnelles.
- Collaborer à l'application et à l'amélioration continue du maintien des normes qualité.

7. Relations fonctionnelles

Se référer à l'organigramme

8. Exigences requises : en termes de savoir et de savoir-faire

Formation professionnelle ou universitaire	Expérience professionnelle (domaines et années)	Compétences particulières
Diplôme en soins ambulanciers. Formation pédagogique reconnue. Titre SRC.	Minimum 3 ans d'expérience pratique. Expérience pédagogique en l'absence du titre.	Respect de la politique conduite par la direction et le Comité exécutif. Respect de la collégialité. Dans le cadre de la collaboration, favoriser les bonnes relations entre les collaborateurs et une bonne ambiance de travail.

CAHIER DES CHARGES

9. Degré d'autonomie

- Est autonome dans l'exercice de ses activités principales.
- Propose, négocie, gère et crée des cours dans le respect du budget alloué au secteur ASUR Formation.
- Présente les canevas de cours et leur organisation au/à la responsable du secteur ASUR Formation.
- Transmet des retours réguliers en lien avec son activité lors de colloques ad' hoc.
- Collabore avec le/la secrétaire coordinateur/trice en charge du secteur Formation continue.
- Collabore avec le/la secrétaire coordinateur/trice en charge du secteur Prestations de service.
- Participe à des activités d'information et de promotion de la formation relatives aux activités conduites par l'École.
- Représente l'École lors de manifestations.
- Est encadré et supervisé par le/la responsable du secteur ASUR Formation.

10. Activités principales du poste

Participer à la préparation du catalogue annuel d'offre de cours.
Organiser des cours de formation continue.
Participer à la promotion de la formation continue.
Organiser des cours dans le secteur prestations de service.
Participer à la promotion du secteur prestations de service.
Participer ou animer des colloques ou séances de réflexion pédagogique.
Maintenir un climat de respect et de confiance avec les participants.
Prendre soin du matériel mis à disposition.

11. Éventuelles responsabilités particulières attribuées au/à la titulaire

La liste des activités principales n'est pas exhaustive. Le cahier des charges peut être modifié en tout temps par le/la Directeur/trice et il fait partie intégrante du contrat de travail.

12. Approbation par :	Nom :	Date :	Signature :
Le/la titulaire			
Le/la supérieur/e direct/e	Dénéréaz Sandrine		
Le/la directeur/trice			